

Ecole maternelle Les Ajoncs



liste indépendante
des parents d'élèves

Guide pratique de l'école des Ajoncs
fait **par** les parents **pour** les parents

Année scolaire 2019 - 2020

EDITORIAL

Les parents d'élèves **LIPE** de Courbevoie sont heureux de vous offrir la nouvelle édition du guide pratique des Ajoncs.

Ce guide a pour but de vous donner le maximum d'informations sur l'école des Ajoncs et sur la scolarité de votre enfant. Il vous informera sur l'école, l'organisation des journées, les conseils pratiques des enseignants, les manifestations auxquelles participent les Ajoncs.

Nous vous recommandons de le conserver et de le consulter tout au long de l'année.

Qui sommes-nous ?

La LIPE est une liste indépendante et sans étiquette, créée il y a plusieurs années afin de pouvoir représenter le plus de familles possible.

Aujourd'hui, nous sommes présents dans plusieurs établissements scolaires de Courbevoie :

- Ecoles maternelles : Les Ajoncs, Les Vanettes, Les Genêts, Molière, Sonia Delaunay
- Ecoles primaires : Logie, Anatole France, Lamartine, Rouget de l'Isle, André Malraux, Mermoz
- Collèges : Les Bruyères, Alfred de Vigny, Georges Pompidou

Nous souhaitons nous investir d'une manière familiale dans un mouvement parental à l'échelle de nos écoles. N'ayant aucune ambition sur le plan national, nous souhaitons simplement être proches et à l'écoute des parents des écoles que nous représentons, en toute simplicité et en toute "proximité".

Notre objectif est de préserver l'intérêt de tous les enfants et garantir leur bien-être, faire avancer les choses, participer à la vie scolaire en bonne coopération avec l'équipe enseignante.

A l'école des Ajoncs, la LIPE travaille en excellents termes avec l'équipe enseignante et la Directrice.

Pour plus de renseignements, ou pour vous joindre à notre liste, vous pouvez :

- Consulter notre site Internet : <https://lipe-courbevoie.fr/>
- Nous rejoindre sur Facebook : Page [Lipe-Courbevoie](#)
- Nous écrire lipe.ajoncs@gmail.com (adresse de la LIPE Ajoncs)

La LIPE est heureuse de vous accueillir aux Ajoncs !

SOMMAIRE

PRESENTATION DE L'ÉCOLE LES AJONCS	3
DEROULEMENT D'UNE JOURNEE.....	4
ENSEIGNEMENT – TEMPS EDUCATION NATIONALE	7
STRUCTURE EXTRA-SCOLAIRE – TEMPS VAL.....	12
«COURBEVOIE CHEZ MOI» ET CARTE « QUALITE DE VILLE ».....	17
MEMO PRATIQUE.....	20
MERCI D'AIDER L'ÉCOLE POUR...	23
ANNEXE : PARENTS D'ELEVES ET CONSEILS	24
ANNEXE : EDUCATION NATIONALE ? VAL ? MAIRIE ? QUI FAIT QUOI ?.....	26
ANNEXE : ETIQUETTES VETEMENTS – OFFRE SPECIALE LIPE	27
DES QUESTIONS ? CONTACTEZ NOUS	27

PRESENTATION DE L'ÉCOLE DES AJONCS

Adresse : 5 place Louis de Funès, 92400 Courbevoie

Téléphone : 01 47 88 08 84

Directrice : Madame Catherine JEGU

L'école des Ajoncs, créée en Septembre 1995 avec 2 classes, a toujours eu Mme JEGU à sa direction. Elle comprend maintenant 8 classes. L'école jouit d'une excellente réputation, les enfants étant extrêmement bien préparés pendant 3 ans pour l'entrée en CP.

Effectifs des Ajoncs

En 2018-2019, l'école comprenait 8 classes, pour un effectif de 220 élèves :

- 3 classes de Petite Section avec Catherine, Joëlle et Danick
- 2 classes de Moyenne Section avec Fabienne et Claire
- 1 classes à double niveau Moyenne et Grande Section avec Alain
- 2 classes de Grande Section avec Sandrine et Nathalie

Les classes sont composées de 20 à 28 élèves.

Tous les enseignants sont assistés d'un personnel de Service (ATSEM) dédié à la classe. Cette personne est aussi chargée du ménage de l'école, elle n'est donc pas constamment dans la classe. Seuls les GS ont une ATSEM pour 2 classes. Les ATSEM mangent à midi avec les enfants dans le réfectoire.

Chaque année, les effectifs, le corps enseignant et la répartition des enfants dans les classes peuvent changer, une mise à jour de sera donc faite en début de chaque année pour informer les parents. Vous trouverez cette mise à jour sur le site de la LIPE.

DEROULEMENT D'UNE JOURNEE

1) L'école des Ajoncs : Education Nationale et VAL

Au sein de l'école des Ajoncs, il y a 2 structures:

- La structure scolaire, dépendant de l'éducation nationale : les enseignants et la directrice, qui ont en charge les périodes d'enseignement (en vert dans le tableau)
- La structure extra – scolaire : Le VAL, centre de loisirs (Vacances Animation Loisirs) dépendant de la Ville de Courbevoie: les animateurs et le directeur, qui ont en charge les périodes de temps méridien (Cantine), l'accueil de loisirs, les NAP (nouvelles activités périscolaires) et la garderie. (en orange et rouge dans le tableau)

2) Rythmes scolaires

Depuis 2014, les écoles de Courbevoie suivent le rythme de la semaine de cinq jours. Les enfants ont donc école le mercredi matin.

***Voir le tableau page suivante* **

3) Horaires

L'école ouvre ses portes à 8h et les referme à 18h45.

Les enfants peuvent arriver à l'école entre 8h et 8h20 lors de la garderie du matin, puis entre 8h20 et 8h30. A 8h30, les portes ferment !

Les sorties possibles tout au long de l'année, sont :

Le lundi, mardi et jeudi :

- à 11h20 pour les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine avec un retour dès 13h20 et au plus tard à 13h30,
- à 16h20 après la classe
- à partir de 17h jusqu'à 18h45 pendant la garderie du soir

Le mercredi :

- à 11h20 après la classe
- jusqu'à 12h30 durant la garderie du midi pour les enfants qui ne vont pas à l'accueil de loisirs l'après-midi (pas de cantine),
- à partir de 17h jusqu'à 18h45 après l'accueil de loisirs.

Le vendredi :

- à 11h20 après la classe,
- à 13h30 après la cantine,
- à 16h30 après les NAPs
- à partir de 17h jusqu'à 18h45 pendant la garderie du soir

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h - 8h20	Accueil (VAL) Entrée: 8h20 / 8h30	Accueil (VAL) Entrée: 8h20 / 8h30	Accueil (VAL) Entrée: 8h20 / 8h30	Accueil (VAL) Entrée: 8h20 / 8h30	Accueil (VAL) Entrée: 8h20 / 8h30
8h30 - 11h30	Enseignement Sortie: 11h20/11h30	Enseignement Sortie: 11h20/11h30	Enseignement Sortie: 11h20/11h30	Enseignement Sortie: 11h20/11h30	Enseignement Sortie: 11h20/11h30
11h30 - 13h30	Cantine (VAL)	Cantine (VAL)	Garderie (VAL) 11h30/12h30 Sortie: 12h30	Cantine (VAL)	Cantine (VAL) Sortie: 13h20
13h30 - 16h30	Enseignement Sortie: 16h20 / 16h30	Enseignement Sortie: 16h20 / 16h30	*Le Mercredi, seuls les enfants de l'accueil de loisirs déjeunent à la cantine. Accueil de Loisirs (VAL)	Enseignement Sortie: 16h20 / 16h30	NAP (VAL) Sortie: 16h30
16h30 - 18h45	Garderie (VAL) Sortie: 17h/18h45	Garderie (VAL) Sortie: 17h/18h45	Sortie: 17h/18h45	Garderie (VAL) Sortie: 17h/18h45	Garderie (VAL) Sortie: 17h/18h45

Attention:

Pour faciliter l'organisation des familles ayant plusieurs enfants dans différentes écoles, la sortie des Ajoncs a lieu plus tôt :

A l'heure du déjeuner les portes de l'école ouvrent de 11h20 à 11h30.

L'après-midi les portes de l'école ouvrent de 16h20 à 16h30, excepté le vendredi, ouverture des portes à 16h30.

Il est important de respecter ces horaires afin de ne pas perturber le fonctionnement de l'école.

Le Mercredi, seuls les enfants qui restent à l'accueil de loisirs peuvent déjeuner à la cantine. Les enfants qui vont à la garderie du mercredi midi (11h30/12h30) ne peuvent pas déjeuner à la cantine.

Le vendredi, il est possible d'inscrire son enfant à la cantine et de le récupérer à 13h 30.

Absences

Veillez à appeler l'école dès 8h pour signaler l'absence de votre enfant au **01.47.88.08.84**.

4) Badge et inscriptions quotidiennes

L'école des Ajoncs est équipée de bornes d'inscription permettant de valider l'inscription quotidienne :

- A la garderie du matin
- A la cantine
- Aux activités post scolaires et au goûter
- A la garderie du soir et au goûter

Deux bornes se trouvent dans la cour d'entrée sur la droite, et une dans le hall d'entrée.

NE PAS OUBLIER CHAQUE MATIN de vous inscrire en badgeant avec la carte « Qualité de Ville », et de compléter manuellement les feuilles d'inscription, qui permettent de contrôler la bonne saisie sur les bornes.

Seuls, les parents peuvent badger : les enfants doivent entrer dans l'école par la porte de gauche, et ne s'approchent donc pas des bornes extérieures.

Le mercredi, pour les enfants qui vont au centre de loisirs, la carte est laissée à l'école le matin dans une boîte prévue à cet effet.

Si vous n'avez pas encore de badge, celui-ci vous sera remis le premier jour d'école.

ENSEIGNEMENT – TEMPS EDUCATION NATIONALE

1) Avant l'école

Merci de veiller à ce que votre enfant ait pris un petit-déjeuner avant de partir pour l'école : il n'y a pas de collation le matin, et il ne pourra rien manger avant l'heure du déjeuner.

2) Garderie du Matin

Il est possible de déposer son enfant en garderie le matin de 8h à 8h20. Les enfants sont surveillés par 2 personnels de service (ATSEM).

Inscription Garderie du matin :

Pour être accepté à la garderie du matin les enfants doivent obligatoirement être préalablement inscrits en mairie via l'espace « Courbevoie chez moi », même si **la garderie du matin est gratuite**. Pensez donc à inscrire vos enfants même s'ils ne fréquenteront la garderie du matin qu'exceptionnellement.

3) Ouverture de l'école

Horaires

L'école ouvre à 8h20. Merci de veiller à déposer votre enfant à cette heure-là. A 8h30, la porte sera fermée **sans réouverture possible**.

Accueil

Accueil des enfants :

Les enfants sont accueillis par la porte à gauche, passent le petit chemin pour entrer dans l'école. Les parents entrent par le portail de droite, et s'orientent vers les bornes, sans les enfants

Accueil des parents :

La directrice ou un enseignant est à l'extérieur et prend tous les messages individuels (ex : changement d'horaires, de nourrice...etc).

Comment discuter avec l'enseignant ?

N'hésitez pas à venir voir le corps enseignant pour discuter de votre enfant.

De même l'enseignant prendra vite rendez-vous avec les parents s'il se passait quelque chose d'important concernant votre enfant.

Chaque matin, vous pouvez déposer dans la boîte de votre enseignant les papiers à rapporter ou les messages et demandes de RDV.

4) Pendant l'école

Les activités dépendent du programme de l'Education Nationale et chaque enseignant vous expliquera comment il le mettra en œuvre au cours de l'année lors de la réunion de début d'année. Lors de la réunion de rentrée les instituteurs présenteront les activités et le programme de l'année et le déroulement d'une journée type lors de leur réunion de rentrée. Vous pourrez y poser vos questions.

Les cahiers ou classeurs d'activité sont généralement remis aux familles avant chaque vacances afin de consulter le travail accompli en classe.

Il n'y a pas à vous inquiéter si vous n'avez pas de nouvelles de l'activité de votre enfant en classe: c'est que tout se déroule bien pour lui. N'hésitez pas à prendre RDV avec l'instituteur ou la Directrice si vous le souhaitez.

Le premier jour...

N'oubliez pas d'apporter les photos d'identité, les autorisations parentales et divers documents administratifs que l'on vous aura demandés.

Pour les petites sections, les parents pourront monter dans la salle de classe avec leurs enfants les premiers jours uniquement. Ensuite, les parents ne rentreront plus dans l'école.

L'après-midi

Les petites sections font une sieste et se réveillent au fur et à mesure des besoins des enfants.

Les moyennes sections font ½ heure de repos puis commencent leur après-midi en musique ou en écoutant des contes.

Les lundi/mardi et jeudi se sont les enseignants et les ATSEM qui couchent les enfants et supervisent la sieste tandis que les mercredi et vendredi se sont les animateurs du VAL.

Sieste, lits et tétines (Petite Section)

Pour les enfants qui font la sieste, l'école accepte les tétines, marquées et dans une boîte de rangement pour l'hygiène. Les enfants gardent le même lit toute l'année et quel que soit le jour de la semaine.

Les draps, taies et couvertures sont changés 2 fois par semaine et chaque jour s'il y a un souci.

Doudou (Petite Section)

Votre enfant peut amener un doudou, mais **il restera à l'école** : pensez à le marquer.

L'école vous le rendra à toutes les vacances pour le laver. N'oubliez pas de l'expliquer à votre enfant.

Pour les mercredis, il faut penser à amener un doudou spécifique (autre que celui de l'école) qui restera au VAL.

Activité sportive

Chaque classe utilise de la salle de sports de l'école au moins une fois par semaine afin que les enfants aient une activité sportive régulière.



Salle de sport

Ludothèque, Piscine, Patinoire et autres sorties

Les classes peuvent effectuer des sorties selon les créneaux proposées par la mairie.

Les classes de petites à grande section peuvent aller à la Ludothèque sur des cycles de séances.

Les grandes sections vont à la piscine et si possible à la patinoire de Courbevoie en fonction des créneaux affectés par la mairie. Chaque grande section bénéficie en général d'un cycle de 9 à 10 séances par an.

La municipalité met des cars à disposition.

Accompagnateurs : l'école a toujours besoin de parents, grands-parents pour accompagner les enfants. Si le nombre d'accompagnateurs n'est pas suffisant, une sortie peut être annulée.

C'est la mobilisation et la disponibilité des parents qui encouragent les enseignants à réitérer d'une année sur l'autre les sorties et activités en dehors de l'école.

Plan Vigipirate

Les consignes du ministère et de la mairie de Courbevoie sont très strictes, surtout en période « Urgence Attentat ». Pour la sécurité des enfants, aucun adulte ne doit pénétrer dans l'école. Les sacs à dos ne sont pas autorisés (vérification trop difficile) sauf pour les activités post-scolaires.

Nous demandons aux parents de respecter les consignes de sécurité pour leur enfant.

5) Après l'école

Le soir, **regardez** dans les boîtes placées dans le hall (une boîte par enseignant), s'il y a du courrier à votre nom : journal des Ajoncs, réponse à une demande, ... et récupérer les divers objets créés par vos enfants. Tout est marqué au nom de l'enfant.

Précisez le bien à vos nounous !

6) Absences / Vacances

Absences

Veillez à appeler l'école dès 8h pour signaler l'absence de votre enfant au **01.47.88.08.84**.

Fréquentation scolaire

Votre enfant doit venir à l'école tous les jours. Si vous devez vous absenter pour raisons familiales, merci de prévenir l'école assez tôt et de préciser la date de retour.

Vacances anticipées ou hors période

Un calendrier scolaire mentionnant les dates des vacances vous est remis en début d'année. Merci de prévenir en avance le corps enseignant et Mme JEGU si votre enfant devait manquer l'école en dehors de ces périodes.

7) Fêtes et manifestations

L'école organise plusieurs fêtes et participe à plusieurs manifestations dont la liste vous est communiquée au fur et à mesure :

Le photographe

Il passe 2 fois par an, à Noël et en avril. Le photographe reverse 20% des revenus à la coopérative de l'école. L'accord des parents est demandé avant de prendre les enfants en photo.

Sorties scolaires

Grâce à la coopérative, chaque classe peut bénéficier au minimum d'une sortie scolaire par an. Une participation complémentaire peut vous être demandée.

Accompagnateurs : l'école a toujours besoin de parents, grands-parents pour accompagner les enfants. Si le nombre d'accompagnateurs n'est pas suffisant, la sortie peut être annulée. C'est la mobilisation et la disponibilité des parents qui encouragent les enseignants à réitérer d'une année sur l'autre les sorties et activités en dehors de l'école.

Le carnaval

Chaque année, les enfants préparent des déguisements et / ou accessoires pour le carnaval de l'école. Ils sont réunis et défilent au sein de l'école. Selon les recommandations de sécurité en vigueur, les parents peuvent ou non assister au défilé.



Carnaval 2017

Les spectacles à l'école

La coopérative permet de faire venir des spectacles à l'école tout au long de l'année : pièces de théâtre, spectacles de marionnettes, magiciens, etc ...

La kermesse de fin d'année

La kermesse a lieu au début du mois de juin (un vendredi soir). C'est un moment privilégié pour les enfants car leurs parents rentrent dans « leur école » et participent aux stands et activités : barbecue géant, des jeux pour les enfants...

Lots :

Pensez à garder tout au long de l'année les petits cadeaux, les petites choses qui feront des lots pour la kermesse.

Si votre société peut offrir des lots plus conséquents, pour la tombola, l'école pourra vous fournir une lettre à remettre au service concerné de votre entreprise.

Participation des parents :

La kermesse ne pourrait avoir lieu sans l'aide de parents pour tenir les stands.

Quelques semaines avant la kermesse, la liste des créneaux de tenue des stands est affichée devant l'école.

Merci par avance pour votre participation !

Le Festival du Livre

Organisé chaque année par les associations de parents d'élèves à l'initiative de la LIPE, le Festival du Livre permet de faire découvrir aux enfants une collection de livres actuelle et complète, sélectionnée par des spécialistes de la littérature pour enfants, que leurs parents peuvent acquérir.

Il permet d'obtenir une donation en livre pour l'école correspondant à 20 % de la vente.



STRUCTURE EXTRA-SCOLAIRE – TEMPS VAL

Les structures extra-scolaires (Cantine, Temps d'activité périscolaire et Garderie – VAL Mercredi – VAL Vacances scolaires) sont animés par des équipes qui dépendent de la Mairie.

1) Animateurs

En 2017/2018, l'équipe d'animation était composée de 17 Animateurs répartis sur les différents Temps VAL. L'équipe est encadrée par un directeur, Forest TCHAPDAN, et une directrice adjointe, Elise HAYRIYAN.

Chaque classe a son animateur référent pour toute l'année, pour la cantine et le temps méridien. Pour les temps de garderie ce sont également les mêmes animateurs qui gèrent les mêmes groupes. Comme pour les enseignants, n'hésitez pas à poser vos questions aux animateurs ou à la direction du VAL.

2) Cantine

Badge

Chaque jour, lorsque vous avez badgé et sélectionné l'option CANTINE, un repas est commandé et décompté.

Inscription Cantine

Une inscription en mairie au préalable est nécessaire («Courbevoie chez Moi»).

L'inscription de votre enfant est validée chaque matin lors du badgeage (carte Qualité de Ville).

Le Mercredi midi, seuls les enfants inscrits au centre de loisirs du mercredi après-midi peuvent déjeuner à la cantine. Les enfants qui restent à la garderie le mercredi midi de 11h30 à 12h30 ne peuvent pas déjeuner à la cantine.

En revanche le vendredi, il est possible d'inscrire son enfant sur le temps cantine uniquement (pas de Nap) et ainsi de le récupérer à 13h 30, l'enfant ayant alors mangé.

Horaires

La cantine se déroule de 11h30 à 13h30.

Les classes sont réparties en deux services :

- 1er service 11h30 : 3 classes de PS + 2 classes de MS
- 2e service 12h30 : 1 classe de MS + 3 classes de GS

Accompagnement

Chaque classe a son animateur référent attribué pour le midi qui est chargé de l'encadrement des enfants pendant le repas et la pause méridienne.

Les ATSEM mangent également avec les enfants.

Chaque classe est donc répartie sur deux tables : une table avec l'ATSEM de la classe et une table avec l'animateur de la classe.

Chaque animateur a avec lui pendant le repas un classeur recensant les PAI ainsi que l'alimentation spécifique (enfants ne mangeant pas certains aliments, allergies etc ...). Les enfants sont incités à goûter à tout.

Application



La Ville de Courbevoie a mis à disposition des parents une application permettant de consulter les repas de l'école de leurs enfants sur smartphone ou tablette : déjeuner et goûter.



Comment ça marche ?

- Télécharger l'application Bon'app sur Play Store (Android) ou iTunes (iOS)
- Créer un compte en inscrivant une adresse email valide
- Sélectionner l'école de votre enfant

Il est aussi possible de se rendre sur l'outil en ligne en flashant le QR Code ci-dessus

3) Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Les temps NAPs ont lieu le vendredi de 13h30 à 16h30. Ils sont organisés et encadrés par le VAL, et non par l'équipe enseignante.

En maternelle, ils sont répartis en deux temps :

- Temps calme jusqu'à 15h (sieste pour les petits ou activités calmes pour les moyens et grands)
- Activité (NAP) de 15h à 16h30

Chaque activité NAP a une finalité pédagogique. Les NAP sont répartis par période (6 périodes par année scolaire), les groupes étant constitués par classe.

Des activités extérieures ou avec intervenants extérieurs (professeurs dans des associations) sont réparties entre toutes les écoles de la ville : piscine, bibliothèque, éveil musical, initiation au judo, anglais, etc ...

Le goûter n'est pas inclus dans le temps NAP. Comme les autres jours il est inclus dans le temps de la garderie du soir entre 16h30 et 17h.

Inscription NAP

Les enfants doivent obligatoirement être préalablement inscrits en mairie via l'espace « Courbevoie chez moi ».

L'inscription de votre enfant est validée chaque matin lors du badgeage (carte Qualité de Ville).

4) Garderie du soir et gouter

La garderie du soir assure l'accueil des enfants de 16 h30 à 18h45.

Elle inclut le goûter qui se déroule entre 16 H30 et 17h00.

Notez que la fermeture définitive se fait à 18h45.

En cas de retard, après 18h45 des sanctions financières sont applicables. et votre enfant pourra être conduit au commissariat par la police municipale.

Inscription Garderie du Soir

Une inscription en mairie au préalable est nécessaire (« Courbevoie chez Moi »).

L'inscription de votre enfant est validée chaque matin lors du badgeage (carte Qualité de Ville).

5) Garderie du mercredi midi

Les enfants peuvent être gardés au sein de l'école le mercredi de 11H30 à 12h30. Cependant lors de cette garderie il n'y a pas de possibilité de déjeuner.

6) Centre de loisirs du mercredi (11h30-18h45) et vacances scolaires (8h-18h45) (VAL - Vacances Animation Loisirs)

Le centre de loisirs est situé à l'école même. Il est géré par la mairie.

Horaires du centre de loisirs du mercredi après-midi

L'accueil de l'enfant se fait automatiquement à 11h20 à la fin du temps d'enseignement.

Vous pouvez récupérer votre enfant entre 17h et 18h45. Vous ne pouvez pas récupérer votre enfant en cours d'après-midi. Aucune sortie possible avant 17h. Le repas et le goûter de votre enfant sont compris.

Notez que la fermeture définitive se fait à 18h45.

En cas de retard, après 18h45 des sanctions financières sont applicables. et votre enfant pourra être conduit au commissariat par la police municipale.

Horaires du centre de loisirs lors des vacances (journée complète)

L'accueil de l'enfant se fait entre 8h et 9h.

Vous pouvez récupérer votre enfant entre 17h et 18h45. Vous ne pouvez pas récupérer votre enfant en cours de journée. Aucune sortie possible avant 17h. Le repas et le goûter de votre enfant sont compris.

Notez que la fermeture définitive se fait à 18h45.

En cas de retard, après 18h45 des sanctions financières sont applicables. et votre enfant pourra être conduit au commissariat par la police municipale.

Badge

Le mercredi et pendant les vacances scolaires, la carte Qualité de Ville est laissée à l'école le matin dans une boîte prévue à cet effet.

Pour les enfants quittant l'établissement après l'école le mercredi, et ne restant pas au centre de loisirs, il n'est pas nécessaire de laisser le badge.

Attention : Lorsqu'un enfant est inscrit au centre de loisirs du Mercredi Après-midi il ne faut pas l'inscrire à la garderie du mercredi midi.

7) Respect des horaires

Depuis le 1er janvier 2017, les enfants ne sont pas autorisés à sortir en dehors des horaires prévus, même pour des rendez-vous médicaux.

Les seules exceptions concernent les enfants inscrits et suivis en MDPH (Maison du handicap).

8) Inscriptions

Les inscriptions pour le centre de loisirs du mercredi ou des vacances se font sur Internet via votre compte sur « Courbevoie chez moi » ou à la mairie, à certaines périodes de l'année dont vous êtes prévenus à l'avance.

Attention à bien respecter les dates d'inscription aux accueils de loisirs, pour chaque période de vacances.

L'inscription au centre de loisir du mercredi de façon occasionnelle doit se faire au plus tard le lundi précédant le mercredi souhaité.

9) Activités Post-scolaires

La mairie propose des activités post scolaires payantes au sein de l'école.

Les inscriptions se font sur internet ou en mairie au cours du mois de juin en général (attention le nombre d'inscrit est limité).

Nous vous indiquons à titre indicatif les activités qu'il est possible de faire en 2018-2019

Eveil Musical

Le jeudi après-midi : MS / GS

Expression corporelle

Le lundi après-midi : MS / GS

Le jeudi après-midi : MS / GS

Anglais

Le vendredi après-midi : MS / GS

Judo (Kodokan club Courbevoie)

Le vendredi après-midi : 16h45-17h30 (pour les MS) / 17h45-18h30 (pour les GS)

Cette activité ne fait pas partie du VAL. C'est le club de judo de Courbevoie. Les inscriptions NE se font donc PAS en Mairie mais directement au centre sportif, les informations sont données sur leur site internet : <http://www.kodokan-club-courbevoie-judo.fr/>.

Pour les inscrits, pensez à marquer du nom de l'enfant les 3 pièces du Kimono (veste, pantalon et ceinture) séparément.

Les activités commencent et se terminent à l'heure. Merci d'être très ponctuels.

Les parents ne sont pas autorisés à assister aux séances pendant l'année. Suivant les activités, des spectacles peuvent être prévus en fin d'année.

«COURBEVOIE CHEZ MOI» ET CARTE « QUALITE DE VILLE »

1) Carte « QUALITE DE VILLE »

La ville de Courbevoie met à disposition une carte QUALITE DE VILLE pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville.

Cette carte (un seul compte par famille mais autant de cartes que d'enfants) est liée à votre compte en ligne « Courbevoie chez moi ».

Elle permet de valider la présence aux activités.



2) « Courbevoie Chez Moi »

De quoi s'agit-il ?

« Courbevoie chez moi » est un service en ligne qui permet de gérer les inscriptions de vos enfants aux différentes activités périscolaires, post-scolaires et aux différentes activités listées ci-dessous :

- Garderie du matin et du soir
- Garderie du mercredi midi
- Restauration
- Activités périscolaires : temps activités périscolaires (NAP)
- Activités post-scolaires
- Accueils de loisirs des mercredis après-midi et des vacances
- Séjours vacances

Cet espace vous permet également de renseigner ou de modifier vos informations personnelles et familiales (numéro de téléphone, adresse...) et d'obtenir en ligne une attestation fiscale ou une attestation de présence.

Enfin, cet espace vous permet également de gérer le paiement de vos prestations.

Accès

<https://www.courbevoie-chez-moi.fr/>

L'accès à votre espace sur « Courbevoie chez moi » nécessite la création d'un compte.

Les familles déjà inscrites à des activités liées aux services du VAL, de l'Enseignement et de la Petite Enfance ont reçu leur code famille et leur mot de passe lors de leur première inscription.

Si vous avez égaré votre code famille, vous pouvez le redemander au Guichet Famille.

Les familles qui ne possèdent pas de dossier ouvert doivent se présenter auprès du guichet famille en mairie, pour procéder à l'ouverture d'un compte.

3) Tarifcation

Les activités suivantes sont facturées à chaque présence constatée :

- Restauration
- NAP
- Garderie du soir
- Garderie mercredi midi
- Goûter

Les accueils de loisirs du mercredi après-midi sont en revanche facturés selon 3 formules :

- A l'année : forfait payable en 1 ou 3 fois
- Au trimestre (à renouveler chaque trimestre - 3 trimestres par année scolaire)
- A la journée (fréquentation occasionnelle)

La liste des tarifs, en fonction de votre quotient familial, est disponible sur le site Internet de la Ville de Courbevoie : <http://www.ville-courbevoie.fr/>

Le Guichet Famille vous demandera chaque année avant le 1^{er} Janvier la transmission de vos avis d'imposition, afin de calculer votre quotient familial.

En cas de non communication des pièces justificatives avant le 1er Janvier, le plein tarif est appliqué pour toutes les prestations sans rétroactivité possible.

4) Règlement des prestations

Votre espace «Courbevoie chez Moi» vous permet de régler en ligne les frais de participation aux activités de la Petite Enfance, périscolaires, postcolaires et accueils de loisirs proposées par la Ville de Courbevoie.

La gestion et le paiement des prestations s'effectuent sur le compte famille. Il concerne les activités suivantes :

- Restauration
- Garderies
- NAP
- Etudes (écoles primaires)
- Classes environnement
- Crèches collectives
- Crèches familiales
- Haltes garderies
- Accueils de loisirs du mercredi après-midi et des vacances
- Activités des Maisons du Val
- Séjours de vacances
- Activités post-scolaires

Le paiement des prestations de restauration, garderies, NAP, accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, séjours, activités post-scolaires et activités des maisons du VAL se fait par le biais du compte famille CQV.

Le compte famille CQV doit être alimenté à l'avance et régulièrement pour permettre le paiement automatique des prestations et ne doit pas être négatif.

Pour alimenter votre compte Carte Qualité de Ville, vous disposez des moyens de paiement suivants :

- 1/ Par prélèvement bancaire après avoir renseigné la demande d'adhésion et avoir transmis la demande signée accompagné d'un RIB sur famille@ville-courbevoie.fr

2/ Par Internet sur votre «Courbevoie chez Moi» : <https://www.ville-courbevoie.fr/espace-famille.htm>

3/ Au Guichet Famille en Mairie Principale :

- En espèces
- Par carte bancaire
- Par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de la Carte Qualité de Ville (ou CQV) et comportant au dos le numéro du compte famille, le nom du sous compte sur lequel doit être imputé le règlement et le nom du ou des titulaire(s) des cartes associées à celui-ci
- Par Chèque Emploi Service Universel (CESU) uniquement pour les prestations de la Petite Enfance, de VAL Courbevoie la garderie en maternelle et le NAP
- Par chèque Vacances, Pass 92 et Ticket temps libre uniquement pour certaines prestations de VAL Courbevoie

4/ Par correspondance, les règlements par chèque bancaire ou postal doivent être adressés au service Guichet Famille - direction de l'administration générale - Hôtel de Ville – 92401 Courbevoie cedex, et complétés selon les modalités précitées.

5) Le Guichet Famille

Coordonnées

Téléphone : 01 71 05 79 38

Adresse email : famille@ville-courbevoie.fr

Horaires

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h à 17h30 (jeudi de 8h30 à 19h30 sauf juillet et août)
- Le samedi de 9h à 11h45
- Fermé le mardi matin

MEMO PRATIQUE

Réunions d'informations

Deux réunions d'information ont lieu chaque début d'année :

- Une réunion organisée par la Direction de l'école, par niveau et par classe : le but est de présenter l'école, les enseignants et l'organisation de la journée.
- Une réunion avec la Direction du VAL : il s'agit de présenter l'équipe d'animation, et les différents temps VAL (restauration, activités post scolaires, garderie, centres de loisirs du mercredi et des vacances)

Coffres à vêtements

Vous trouverez, à l'extérieur, deux gros coffres contenant tous les vêtements perdus sans nom. N'hésitez pas à venir chercher des vêtements que votre enfant aurait pu oublier le midi, ou le soir. TOUS les vêtements doivent être marqués,

Assurance Scolaire

Elle est indispensable

- pour les activités scolaires proposées par les enseignants
- pour les activités extrascolaires (cantine, centre de loisir, garderie, ...)

Vérifiez votre assurance familiale, votre contrat ne couvre pas forcément ces activités, et n'assure pas votre enfant s'il est victime d'un accident.

Votre enfant doit être couvert dans les 3 cas suivants : 1/il se blesse lui-même. 2/ il blesse un enfant. 3/ il est blessé par un enfant.

Vérifiez auprès de votre assurance si les 3 cas sont couverts.

Numéros de téléphone

Pensez à donner les numéros de téléphone où l'on peut vous joindre dans la journée.

Si votre numéro change, pensez à le transmettre à l'école.

C'est EXTREMEMENT important pour l'école d'avoir des numéros à jour, pour vous joindre en cas d'accident.

Nourrices et personnes habilitées

N'oubliez pas de faire une lettre d'autorisation portant le nom de la personne et son degré de relation avec l'enfant (mamie, nourrice, etc.) datée et signée par vous. L'école ne confie pas les enfants à des mineurs (frères ou sœurs) sans autorisation écrite de la part des parents.

Laissez le numéro de téléphone de l'école à cette personne qui pourra ainsi prévenir l'école en cas d'un éventuel retard.

La personne devra être en mesure de justifier son identité auprès du personnel de l'école.

Coopérative

On vous remettra à chaque début de trimestre une enveloppe contenant une carte coopérative. La participation est facultative et le montant libre. Vous pouvez payer par chèque.

L'argent de la coopérative sert à acheter :

Tous les vélos que vous voyez, les développements de photos pour toutes les occasions extraordinaires, des livres de contes, des K7 audio et vidéo, des CD et DVD, une partie de l'équipement de la salle de sport du 1er étage, des appareils photos numériques, du matériel pour les classes, payer

les entrées de musée et également de pouvoir aider les familles en difficulté pour des sorties particulières, etc.

Les comptes sont vérifiés par l'OCCE92, à la fin de chaque année et peuvent être vérifiés par les parents élus.

Les vêtements

Aucun bijou à l'école.

Pensez à marquer les vêtements de votre enfant (notamment blousons, cagoules, chapeaux, gants), ainsi qu'à lui mettre des tenues pratiques.

Les écharpes sont interdites (risque d'étranglement).

MOUFLES / GANTS : ils doivent être attachés OBLIGATOIREMENT par un cordon même chez les GS. Les PS et MS portent des moufles, les GS peuvent porter des gants.

En particulier pour les petits, privilégier les vêtements pratiques : pantalon élastique à la taille, chaussures à scratch, pas de salopette, ceinture, bretelles

******* TOUT DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT MARQUE *******

Change

En cas de « petits incidents », l'école a des changes que les familles donnent quand les enfants grandissent. L'école vous donnera dans un sac en plastique les affaires mouillées, et vous ramènera à l'école les affaires prêtes, lavées et repassées.

L'école a d'ailleurs besoin régulièrement de vêtements et de chaussures....

Hygiène

RAPPEL : Pensez à vérifier régulièrement les cheveux de votre enfant (poux).

N'oubliez pas de prévenir si les poux apparaissent, afin que l'école puisse faire un affichage général.

Essayez de couper les ongles de votre enfant très courts afin d'éviter des griffures.

Nous vous rappelons que le personnel de l'école n'est pas autorisé à « essuyer » les enfants aux WC, nous vous conseillons de les rendre autonome.

Maladie et médicaments

Nous vous rappelons que l'école ne peut pas donner de médicament à votre enfant (sauf cas exceptionnels). Il est parfois difficile de faire garder son enfant quand on travaille, mais les enseignants sont sur leur lieu de travail : merci de garder votre enfant à la maison lorsqu'il est fiévreux ou contagieux...

N'oubliez pas de signaler si votre enfant est contagieux, afin que l'école puisse faire un affichage général (varicelle, scarlatine, rubéole, roséole ...). De manière générale, signalez le matin si votre enfant a été fiévreux la nuit, mal de ventre, mal de tête ... afin que l'équipe enseignante puisse être vigilante durant la journée de classe.

Jouets, bonbons

Pour éviter les conflits, aucun jouet n'est accepté à l'école.

Pensez à vérifier les poches de votre enfant avant l'entrée à l'école, et si vous retrouvez des morceaux de puzzle ou des pièces d'un jeu, merci de les ramener à l'école.

Merci de ne donner aucun bonbon ou chewing-gum à votre enfant.

Orthophoniste / Articulation

Surveillez l'articulation de votre enfant. Si un défaut est trop prononcé, vous pouvez consulter un orthophoniste.

Pensez également qu'un défaut de prononciation peut cacher des troubles auditifs. Pensez à faire vérifier l'état des tympons de votre enfant (otite séreuse).

Psychologue scolaire

Mme Labarnet, psychologue scolaire dépend de l'éducation nationale et reçoit sur rendez-vous et sans frais, dans son bureau situé à l'école primaire Logie. Martine.labarnet@ac-versailles.fr

Si vous avez des interrogations n'hésitez pas à en parler à Madame JEGU avant de prendre rendez-vous avec elle (prévoir un délai d'attente).

Laissez vos coordonnées, nom de l'enfant, l'école, et l'objet de votre demande.

La motricité

Chaque jour votre enfant apprend à évoluer, connaître son corps, se mettre sur un pied, dissocier ses 2 bras (1 en l'air, l'autre en bas) marcher en tapant des pieds, marcher comme un papillon, sauter avec ses 2 pieds, dans un cerceau, du banc ... bouger sur un rythme, avec un tambourin.

Autonomie

A l'école, les enfants doivent apprendre à essayer avant de demander l'intervention d'un adulte : « Tu essaies d'abord, je te montre, et si vraiment tu n'y arrives pas, je t'aide »

Rangement

De la même façon qu'à la maison, après chaque activité les enfants apprennent à ranger le matériel utilisé à l'école.

Rentrée au CP

La Directrice envoie la liste des « grandes sections » aux deux écoles Anatole France (directrice Mme Marie Bourquard) et Logie (directrice Mme Florence Labbé), qui se répartissent équitablement les élèves. Il n'y a pas de sectorisation sur ces 2 écoles. Seul l'élément « rapprochement des fratries » est pris en compte.

Les 2 écoles préparent les enfants de manière équivalente, et ont une excellente réputation.

******Ce n'est pas la directrice qui fait les répartitions mais les directeurs des 2 écoles élémentaires ******

MERCI D'AIDER L'ÉCOLE POUR...

L'école vous remercie d'avance de votre aide pour :

Photocopies

Merci d'indiquer à l'école si vous pouvez faire des photocopies. Cela rend service et permet d'économiser environ 700€ par an sur les crédits de l'école.

Accompagnateurs

L'école a du mal à trouver des accompagnateurs pour les sorties. N'hésitez pas à vous inscrire sur les panneaux d'affichage et à proposer vos services (même si la classe n'est pas celle de votre enfant). Cela permet aux enseignants d'organiser des sorties intéressantes pour nos enfants. Lorsque le nombre d'accompagnateurs n'est pas suffisant, la sortie doit être annulée.

Papiers

Une école est une dévoreuse de papier, c'est pourquoi elle récupère les chutes de papiers (d'une imprimerie par exemple) ou les feuilles d'ordinateur déjà imprimées d'un côté. Pour les dessins, les gribouillages c'est très bien et cela permet de faire des économies importantes.

Jeux, jouets, rangements

Lorsque vous rangez la chambre de votre enfant, vous pouvez penser à l'école qui prend volontiers jouets, livres, K7 audio ou vidéo, CD, DVD, garage, puzzles, encore en état. Cela agrmente le coin garderie ou la classe.

Ordinateurs avec CDROM, imprimantes, ...

Vous connaissez peut être une société qui parfois décline ses ordinateurs. L'école est intéressée si la société les donne pour 1€ symbolique...

Récupérations diverses...

Si votre entreprise déménage, décline ou jette, cela peut sans doute intéresser l'école, parlez-en à La directrice.

Ecologie

Depuis plusieurs années, l'école récupère pour le recyclage : les cartouches et les piles : 2 bacs sont à disposition près des bornes extérieures.

ANNEXE : PARENTS D'ELEVES ET CONSEILS

Le rôle des représentants de parents d'élèves

Les représentants des parents d'élèves à l'école primaire (école maternelle et élémentaire) sont élus par les parents des élèves de l'école. Ils participent à la vie de l'école, notamment en facilitant les relations entre les parents d'élèves et les enseignants. Leur périmètre est large : restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, intégration d'enfants handicapés, etc ...

Il y a autant de représentants de parents d'élèves au conseil d'école que de classes dans l'école.

Les représentants des parents siègent au conseil d'école et au conseil du VAL.

Ils facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels.

Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés.



Les élections ont lieu en début de chaque année scolaire.

Il est important que vous participiez à ce vote : les parents d'élèves élus VOUS représentent.

Le conseil d'école

Le conseil d'école est l'organe obligatoire qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école, notamment le vote du règlement intérieur de l'école et l'organisation de la semaine scolaire.

Le conseil d'école est composé :

- du directeur de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des enseignants affectés à l'école,
- d'un représentant de la maire (conseiller municipal chargé des affaires scolaires)
- des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes),
- du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles

Les membres du conseil d'école siègent pendant une année jusqu'à leur renouvellement.

Le conseil se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents.

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.

Ainsi, il s'occupe :

- des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux,
- de l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- des conditions d'intégration des enfants handicapés,
- des activités périscolaires,
- de la restauration scolaire.

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

Il définit le calendrier des rencontres entre les enseignants et les parents d'élèves.

Le conseil du VAL

Le conseil du VAL n'est pas légalement obligatoire.

A Courbevoie, il siège une fois par trimestre, avant chaque conseil d'école.

Le conseil du VAL est composé :

- du directeur du VAL de l'école, qui le préside,
- du responsable de secteur du VAL
- du directeur de l'école
- d'un représentant de la mairie (conseiller municipal chargé des affaires scolaires)
- des représentants élus des parents d'élèves (3 représentants par association de parents d'élèves)

Y sont abordées les problématiques générales liées aux temps VAL : point sur les effectifs, les activités des enfants, la sécurité, etc ...

La visite cantine

Les représentants de parents d'élèves participent également aux visites cantine, une fois par an, afin de voir comment se déroulent les repas, et remonter à la mairie, au VAL, à la direction de l'école, d'éventuelles problématiques identifiées.

ANNEXE : EDUCATION NATIONALE ? VAL ? MAIRIE ? QUI FAIT QUOI ?



L'école dépend de **l'Education Nationale** pour les aspects pédagogiques.



Le **VAL** (Vacances Animations Loisirs) est un **établissement public autonome** en charge des animations périscolaires. Il dépend de la mairie de Courbevoie.



C'est la commune qui a la responsabilité des bâtiments, et qui finance les dépenses matérielles, par l'intermédiaire de la **Direction de l'Enseignement**.

Depuis janvier 2016, à la mairie de Courbevoie, la Direction de l'Enseignement et la Direction du VAL sont regroupés sous la **Direction de l'Education, de la Jeunesse et des Loisirs**.

Concrètement, au sein de chaque école, un directeur d'école et un directeur du VAL travaillent ensemble au quotidien avec leurs équipes, pour le bien-être de nos enfants.

Le temps Education Nationale est compris entre 8h30 et 11h30 du lundi au vendredi, puis entre 13h30 et 16h30 les lundis, mardis et jeudis.

Le temps VAL comprend : la garderie du matin, la pause méridienne (cantine), la garderie du soir, les activités post-scolaires, les NAPs, les centres de loisirs du mercredi après-midi et des vacances scolaires, les séjours de vacances.

ANNEXE : ETIQUETTES VETEMENTS – OFFRE SPECIALE LIPE



La LIPE a monté un partenariat avec A-qui-S, afin de faire bénéficier les parents de réductions sur l'achat d'étiquettes de marquage.

Pour **marquer à votre nom** : vêtements, chaussures, objets, ... et **tout ce que vous voulez retrouver**, vous pouvez bénéficier, chez A-qui-S, de :

- **5% * de réduction dès le 1er produit commandé**
- **10% * de réduction à partir du 3ème produit commandé**
- **15% * de réduction à partir du 6ème produit commandé**

Utilisez le code **COU1318** sur le site www.a-qui-s.fr

DES QUESTIONS ? CONTACTEZ NOUS



Vous avez des questions sur l'école ?

Contactez nous !

Vous souhaitez vous investir dans la vie de l'école ?

Rejoignez nous !

Vos enfants entrent en maternelle ou y sont déjà...

Vous voulez participer à la vie de votre école...

Vous souhaitez partager vos idées...

Vous voulez rejoindre une équipe active et volontaire...

Au sein de la Lipe, chacun s'investit selon ses disponibilités !

- Consulter notre site Internet : <https://lipe-courbevoie.fr/>
- Nous rejoindre sur Facebook : Page [Lipe-Courbevoie](#)
- Nous écrire lipe.ajoncs@gmail.com (adresse de la LIPE Ajoncs)

La LIPE vous souhaite la bienvenue aux Ajoncs !